

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 4

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Acquisition de parcelles Route de la Croix de Bar

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Monsieur Roland GRAULIER et Madame Corine DUMAY, propriétaires en indivision des parcelles cadastrées AC 242 et AC 272, ont sollicité la Ville dans le but de céder à cette dernière lesdites parcelles,
- Considérant que ces parcelles, contiguës à la route, semblent en faire partie puisque le revêtement routier les recouvre,
- Considérant que Monsieur GRAULIER et Madame DUMAY proposent à la Ville de lui céder ces parcelles d'une superficie de 34 et 72m² situées en zone UDa au prix de 1 €,
- Considérant que cette transaction permettrait de régulariser la situation,
- Vu les plans ci-annexés,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Décide d'acquérir auprès de Monsieur Roland GRAULIER et Madame Corine DUMAY les parcelles situées Route de la Croix de Bar à Tulle d'une superficie de 34m² et 72m² et cadastrées AC 242 et AC 272 au prix de 1 €.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Les frais d'actes sont à la charge de la commune.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Bernard COMBES

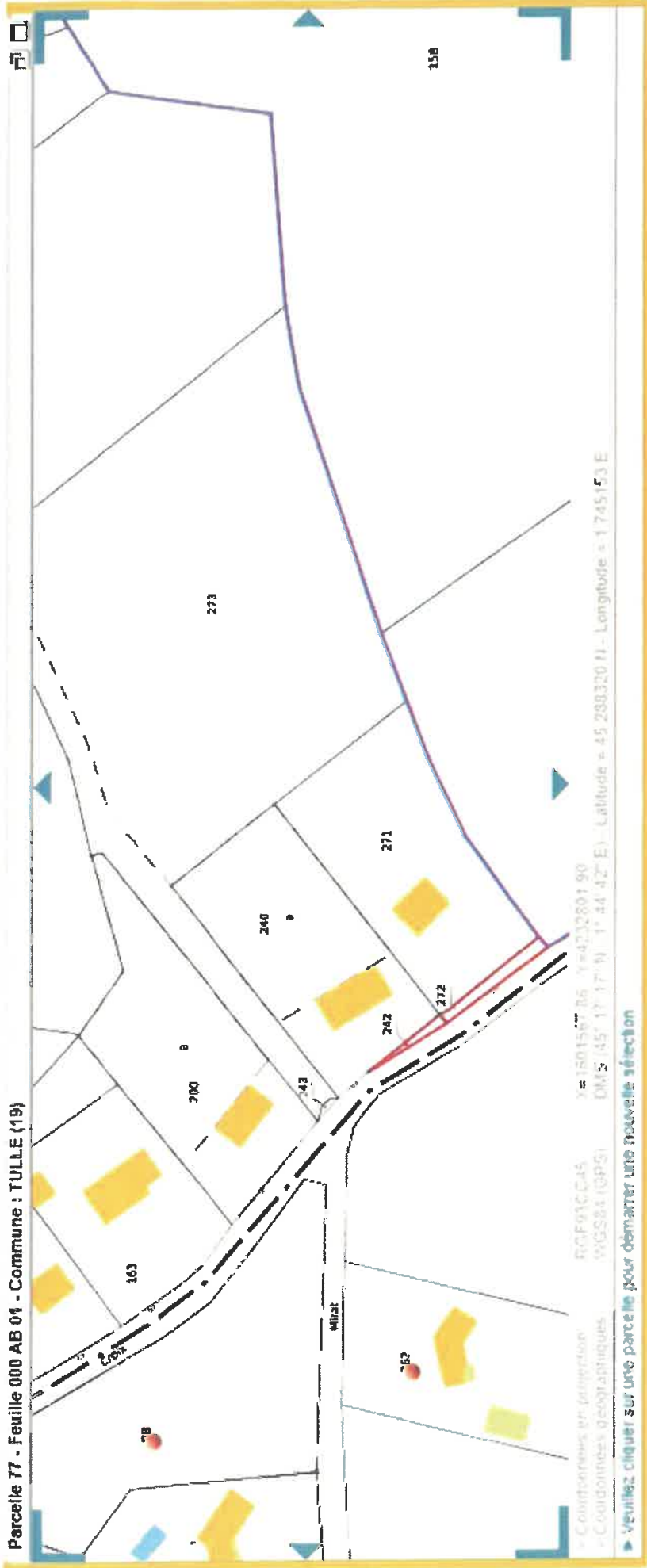
Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 15 DEC. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 15 DEC. 2023

D4 - 12122024

Parcelle 77 - Feuille 000 AB 01 - Commune : TULLE (19)



Coordonnées en projection : UTM
 Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS)
 X = 1801567,86 Y = 4232801,90
 DM S (45° 17' 17" N) 1° 44' 42" E) - Latitude = 45,289320 N - Longitude = 1,745153 E

► Cliquez cliquer sur une parcelle pour demander une nouvelle sélection

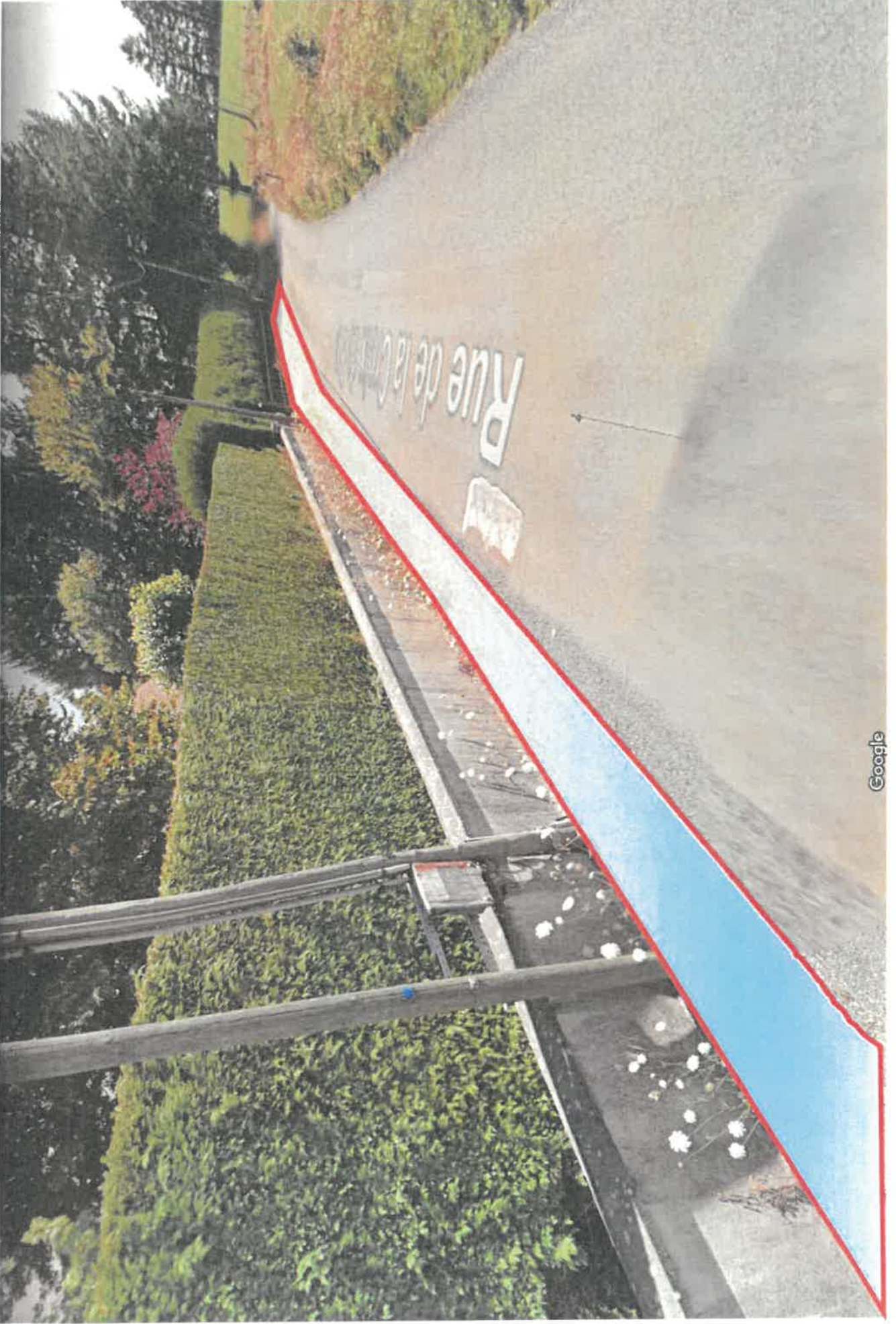
cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 2 parcelles sur la commune : TULLE (19)

Références de la parcelle 000 AC 242	
Reference cadastrale de la parcelle	000 AC 242
Contenance cadastrale	34 mètres carrés
Adresse	PRES DE LA BERONNIE 19000 TULLE

Références de la parcelle 000 AC 272	
Reference cadastrale de la parcelle	000 AC 272
Contenance cadastrale	72 mètres carrés
Adresse	PRES DE LA BERONNIE 19000 TULLE

Mairie de Tulle
 Corrèze
J. Le Page
Guillaume COMBES



240

271

Impression

Tulle

243

242

272



Le Maire,
Sébastien COMBES

263